

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

29/05/2018

N° E18000087 /45

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire**

Vu enregistrée le 22/05/2018, complétée le 24/05/2018, la lettre par laquelle le maire de ESVRES-SUR-INDRE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*la déclaration de projet présentée par la commune de ESVRES-SUR-INDRE (Indre-et-Loire) emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de cette commune en vue de la création d'un centre d'hébergement touristique haut de gamme "Ecolodges" situé dans le bois de la Duporterie sur le territoire cette commune ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur François BEL est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de ESVRES-SUR-INDRE et à Monsieur François BEL.

La Présidente,

Cécile MARILLER

Pour copie conforme,  
L'assistante de contentieux,

